



Un projet de parc éolien passe à la trappe

Jura bernois
Les sept éoliennes
prévues à Sonvilier (BE)
ne seront pas érigées.
Les citoyens ont dit non,
dimanche, à 5 voix près.

L'avenir de l'énergie éolienne dans le Jura bernois a subi dimanche un coup d'arrêt. À cheval sur les cantons de Berne et de Neuchâtel, le parc baptisé des Quatre Bornes prévoyait sept éoliennes à Sonvilier (BE). Les citoyens l'ont refusé par 5 voix de différence.

Le plan de quartier qui avait valeur de permis de construire a été refusé par 286 voix contre 281. La participation s'est élevée à 68%. Les autorités s'étaient engagées en faveur de ce parc éolien.

Ce projet bicantonal prévoyait l'implantation de sept turbines sur le territoire de Sonvilier et trois sur celui de Val-de-Ruz (NE). Baptisé Quatre Bornes pour illustrer son aspect transfrontalier, ce parc éolien avait été imaginé et porté par des agriculteurs qui avaient confié son développement au groupe E Greenwatt SA.

Les trois mâts prévus dans le canton de Neuchâtel ne dépendent plus des urnes, mais des procédures d'opposition en cours. Les citoyens neuchâtelois

avaient accepté en 2014 le principe de sites éoliens sur leur territoire sous forme de plan d'affectation cantonal.

Pour les promoteurs, il faudra maintenant réfléchir si les trois éoliennes neuchâteloises peuvent se construire malgré l'amputation de sept turbines sur dix au projet initial.

«Grounding de l'éolien»

Pour les opposants, le verdict de Sonvilier exprime le refus populaire de tout nouveau parc éolien dans le Jura bernois. «C'est un jour historique pour toute la région», estiment les opposants dans un communiqué intitulé «Grounding de l'éolien dans le Jura bernois». À leurs yeux, ce projet n'avait pas sa place dans le parc régional Chasseral, les éoliennes auraient dénaturé une région qui mise sur le tourisme doux et la biodiversité.

Pour les partisans du projet, la population de Sonvilier aurait eu tout à gagner avec des retombées économiques, financières, fiscales et en matière d'emploi. Et de rappeler que la production du parc dans sa totalité aurait couvert 80% de l'électricité consommée par les deux communes de Val-de-Ruz et de Sonvilier, ménages et entreprises confondus.

ATS